

<https://hurlevent-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article779>



LYCÉE PROFESSIONNEL
LE HURLE-VENT

IFPRA
INSTITUT FRANÇAIS
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
RÉGION NORMANDE

Des réponses à vos questions

- INFOS PRATIQUES - Informations Parents d'élèves -

Date de mise en ligne : jeudi 2 avril 2020

Copyright © Lycée Le Hurle-Vent - Tous droits réservés

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,
Chers élèves,

Nous tenons à porter à votre connaissance des réponses du Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse aux questions que vous vous posez sans doute :

A la question :

Les parents sont-ils autorisés à se rendre dans les écoles ou établissements scolaires pour récupérer des supports papiers s'ils ne disposent pas d'un équipement informatique adapté ?

La réponse est la suivante :

Un accord entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et La Poste prévoit une distribution sécurisée de matériels informatiques qui seraient disponibles dans les écoles et les établissements scolaires (tablettes et ordinateurs portables), en accord avec les communes, départements et régions, à partir de l'établissement scolaire qui gère l'inventaire de son stock attribuable et la liste des élèves bénéficiaires.

Afin d'éviter tout déplacement des parents, les services de La Poste sont ainsi chargés de distribuer aux familles identifiées comme éloignées des dispositifs numériques, les colis contenant le matériel informatique préparés dans les établissements, en respectant les mesures de protection du dernier mètre, sans contact ni signature.

En complémentarité, une seconde opération entre le ministère et La Poste est prévue afin de permettre aux élèves en situation de déconnexion numérique de recevoir de manière hebdomadaire des devoirs par courrier postal. **Le retour postal des devoirs réalisés par les élèves sera gratuit.**

A la question :

Les journées défense et citoyenneté (JDC) sont-elles maintenues ?

La réponse est la suivante :

Non, les journées défense et citoyenneté **sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et seront reportées à une date ultérieure.**

Le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté est un document requis pour s'inscrire à un examen (baccalauréat, BEP...) ou à un concours et ce, jusqu'au 25e anniversaire du candidat. Dans le cadre du report des journées de défense et citoyenneté, les candidats au baccalauréat ou autres examens (hors celui permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation à la JDC, pourront fournir les pièces suivantes :



pour les moins de 18 ans, l'attestation de recensement ;



pour les plus de 18 ans, l'attestation provisoire « en instance de convocation ».

Nous restons joignables de 9 heures à 12 heures du lundi au vendredi pour vos questions ou interrogations (02 35 86 80 77).

Bon courage à toutes et à tous !